



Info-parents

Janvier 2024

Mot de la direction

Bonjour à tous,

Nous espérons que les vacances ont été reposantes et que vous avez réussi à bien profiter de ce moment pour vous retrouver en famille.

En notre nom et au nom de tous les membres du personnel de l'école, nous vous souhaitons une excellente année 2024. Qu'elle vous apporte joie, bonheur, santé et prospérité.

Robert Chauveau
Directeur

Mélissa Gauthier
Directrice adjointe

Période officielle d'inscription 2024-2025

La période officielle pour inscrire un enfant à l'éducation préscolaire (maternelle), inscrire un nouvel élève ou réinscrire un élève dans l'une des écoles primaires ou secondaires du Centre de services scolaire des Patriotes aura lieu du 29 janvier au 9 février 2024.

Pour toutes informations et avoir tous les documents requis, nous vous invitons à consulter le site du CSSP à l'adresse suivante : <https://cssp.gouv.qc.ca/ressources-parents/admission-et-inscription/>

Réinscription au primaire

Pour tous les élèves qui fréquentent présentement notre école: préscolaire 4 ans et 5 ans et les élèves de la 1^{re} à la 5^e année du primaire, il est important de procéder à l'inscription ou à la réinscription de son enfant pendant la période officielle d'admission et d'inscription. En effet, les retardataires sont parmi les premiers à être identifiés pour un transfert en cas de surplus d'élèves dans l'école.

La fiche d'inscription sera disponible à partir de la page d'accueil du Mozaïk Portail Parents à compter du 29 janvier 2024. Une vidéo expliquant la procédure pour la réinscription en ligne est maintenant disponible pour aider les parents dans cette démarche. Veuillez la visualiser avant de communiquer avec le secrétariat pour toute problématique.

Voici le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=IhBowD3vPbg>

Période d'inscription secondaire

La fiche d'inscription sera disponible à partir de la page d'accueil du Mozaïk Portail Parents à compter du 29 janvier 2024. N'oubliez pas de confirmer le choix de cours de votre enfant.

Demande de choix-école

Pendant la période d'inscription/réinscription en vue de la rentrée suivante, les parents peuvent faire une demande de choix-école (renouvelable chaque année). Date limite pour une demande de choix-école: 30 avril 2024. Après cette date, il n'est plus possible de faire un choix-école.

Caisse scolaire (calendrier des dépôts)

Voici le calendrier des dépôts pour l'année.

Calendrier

Dates limites des dépôts

Votre enfant pourra effectuer ses dépôts à n'importe quel moment en déposant son enveloppe dans la **boîte murale** près du bureau de la secrétaire, mais la collecte s'effectuera **aux deux semaines** :

Dates limites pour effectuer un dépôt pour la collecte du lendemain :
(La liste complète pour l'année 2024 est disponible sur le site de la Caisse scolaire)

 19 décembre 2023	 26 mars 2024
 16 janvier 2024	 9 avril 2024
 30 janvier 2024	 23 avril 2024
 13 février 2024	 7 mai 2024
 27 février 2024	 21 mai 2024
 12 mars 2024	 4 juin 2024

Il ne doit pas oublier de bien indiquer ses **informations** sur le bordereau (i.e. : nom, folio, école) qu'il doit insérer dans l'enveloppe avant de la déposer dans la boîte.

Si **sept dépôts** ou **virements** au compte sont effectués sur un an entre le **1^{er} janvier** et le **31 décembre** de l'année suivante, il recevra une ristourne jeunesse de **10 \$²¹**!

Campagne de financement à venir



Service de garde

Nous sommes déjà en train de planifier nos prochaines journées pédagogiques de février. Vous avez jusqu'au 5 février (9h) pour inscrire votre enfant. Voici le lien pour remplir le formulaire d'inscription :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=dLeR5fxzZU-zFYTFp0t1IOGwnm2RGENCtaZJZe-4yB5UNkhCMkFXSlc5UkRYVVQ1MVJNTIBHVkRVUi4u>

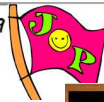
N'oubliez pas, pour modifier la fréquentation d'un enfant au service de garde ou si le parent veut mettre fin à l'entente, celui-ci doit en faire la demande par écrit dans un délai de 10 jours ouvrables précédant la modification.

Reçu d'impôts

Dans le but de produire les reçus d'impôts pour l'année 2023, il est important d'acquitter vos factures liées au service de garde. Vous avez reçu dernièrement la facture pour les services rendus en décembre 2023. Nous vous remercions à l'avance de payer le solde avant le 26 janvier 2023.

Dates importantes

JANVIER 2024

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
7 	8 	9	10	11	12	13 
14 	15	16	17	18	19	20 
21 	22	23	24	25	26	27 
28 	29   	30	31			

© BlankCalendarPages.com

29 janvier : Journée pédagogique, conseil d'établissement de l'école et début de la campagne de financement.